



LE CONQUET - INFOS



N° 1290 – Semaine du vendredi 17 au vendredi 24 avril 2020

UTILES

Eau du Ponant	02 29 00 78 78
Veolia Assainissement	09 69 32 35 29
ENEDIS Dépannage	09 72 67 50 29
Presbytère	02 98 89 00 24 cclpenarbed@orange.fr
ADMR Pays d'Iroise	02 98 89 67 89
Maison de l'emploi	02 98 32 47 80
Bibliothèque	02 98 89 19 38
SNSM	02 98 89 01 99
Correspondante Télégramme	06 07 65 84 28 martine.lemener@orange.fr
Correspondant Ouest France	06 37 60 65 25 gery.baldenweck@orange.fr

PERMANENCE SANTÉ

Médecin de garde	Composer le 15
Urgence dentaire	Composer le 15
Pharmacies de garde les plus proches	32 37
Cabinet Infirmier 2 rue Albert de Mun : (Squiban/Quéméneur)	02 98 89 10 43
Cabinet Infirmier Place Charles Minguy : (Larsonneur-Dubois/Feodoroff/Le Nocher)	02 29 00 40 77 Ou 07 81 74 32 37
Cabinet Infirmier 7 place de Llandeilo : (Aballéa/Batany/Kermel/Mersak/Miny/Morel)	02 98 89 04 04 Ou 06.47.53.49.54
Maison Médicale	02 98 89 01 86

TAXIS

GWEN FORNY-MENGUY 06.80.65.42.41
COLIN 02.98.89.14.21 - ACCESS 02.98.89.30.32

URGENCES

Pompiers	18	112 (urg.)	Mairie 02 98 89 00 07 ☎ 02 98 89 12 17
SAMU 29	15		mairie@leconquet.bzh
Gendarmerie	17		ALSH 3/5 ans 02 98 89 01 32 / 06 08 03 09 62
Cross-Corsen	196		ALSH 6/9 ans 02 98 89 05 18 OXY'JEUNES 06 84 71 93 88

ADMINISTRATIONS MUNICIPALES

Office Tourisme	02 98 38 38 38 courrier@leconquet.bzh
Référent sécurité	06 31 35 91 52

DECES

Le 12 avril
Bernard PAVOT 85 ans
Domicilié résidence le Streat Hir

ECOLE JEAN MONNET

Inscriptions école publique Jean Monnet rentrée 2020 : les familles qui ont pré-inscrit leur enfant lors des portes ouvertes peuvent confirmer l'inscription en retournant leur dossier via la messagerie électronique de l'école : ec.02908505@ac-rennes.fr Par ailleurs, pour les familles n'ayant pu se rendre aux portes ouvertes, ou pour toute autre information, une permanence téléphonique est assurée les lundis et jeudis de 11h à 12h au 02.98.89.48.65

FERMETURE DES DECHETERIES

Merci de ne pas entreposer vos encombrants et autres déchets à l'entrée des déchetteries et de les conserver chez vous. La collecte des bornes de textile d'Abi29-Le Relais est suspendue. Merci de ne pas entreposer vos sacs au pied des bornes si celles-ci sont pleines.

NOUVEAUTÉ

La mairie a ouvert le compte Facebook « Mairie du Conquet ». Vous y trouverez les informations officielles, qui sont en constante évolution, régulièrement actualisées.

CONFINEMENT DES CROTTES

Dans les rues et les ruelles,
Sur les sentiers, dans les venelles,
Il n'y a pas de place pour elles.
Une seule issue, la poubelle !

PROVERBE DE LA SEMAINE

Goude ar soubenn ur banne gwin
A dalv louzoù ar medisin.

Après la soupe un verre de vin
Vaut remèdes du médecin.

CORONAVIRUS : REGLES A RESPECTER LOCALEMENT

☞ **Balades** : l'arrêté préfectoral du 15 avril 2020 prolonge l'interdiction d'accès aux plages du littoral, aux plans d'eau intérieurs, aux espaces de stationnement les desservant et aux sentiers littoraux jusqu'au 11 mai 2020. L'accès aux corniches de Portez et de la Pointe des Renards et à la descente de Portez est interdit. De plus, par arrêté préfectoral, il n'est plus possible de se promener dans les forêts et les bois (cf le Bois de Pins). Il est rappelé aussi que les chiens doivent être impérativement tenus en laisse et que les maîtres sont les seuls habilités à leur faire se dégourdir les pattes. Pas de prêt pour une heure !

☞ **Courses** : vous pouvez toujours faire ponctuellement vos courses dans vos magasins habituels. Il faut "rentabiliser" le déplacement : une fois par semaine, ça doit suffire, avec l'attestation dûment complétée et une pièce d'identité. Une personne suffit pour faire le déplacement pour les courses, ne multiplions pas les risques. Soyons responsables !

☞ **Passerelle** : bien que la Passerelle fasse partie intégrante du GR34 et soit normalement soumise aux contraintes des sentiers littoraux, les habitants de la Presqu'île sont autorisés à l'emprunter pour venir en "ville".

CONTINUITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

L'accueil de la mairie reste fermé au public, mais une permanence téléphonique est assurée quotidiennement et des rendez-vous peuvent être organisés pour l'état-civil. Les services restent joignables par courriel : mairie@leconquet.bzh et tout est mis en œuvre pour traiter vos demandes dans les meilleurs délais. Les services jeunesse sont mobilisés pour accueillir les enfants de soignants et assimilés. La police municipale est opérationnelle et tout particulièrement chargée de faire respecter les règles de confinement grâce auxquelles l'épidémie est contenue et les services essentiels (comme le marché) maintenus. Les services techniques vont reprendre progressivement leurs activités, dans le plus strict respect des mesures barrières et de distanciation. Leurs interventions prioritaires seront liées aux impératifs de saisonnalité et porteront notamment sur l'entretien des espaces verts et des espaces publics.

BENEVOLAT

27 personnes se sont portées volontaires pour répondre aux attentes de 88 seniors enregistrés en mairie. Appels téléphoniques réguliers, livraisons de courses (alimentation et pharmacie), autant de services rendus pour la plus grande satisfaction de tous.

SERVICES DE LA POSTE

- Distribution du courrier et des colis : uniquement les mercredis, jeudis et vendredis.
- Colis et recommandés : si un avis de passage a été déposé dans la boîte aux lettres, les retraits se font auprès du bar/tabac l'Univers à Plougouvelin. Ouvert du lundi au samedi du 9h30 à 19h sauf le mardi, fermeture à 13h00.

DEPLACEMENTS HORS DU DOMICILE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020, prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19, seuls les déplacements liés aux 7 motifs suivants sont autorisés jusqu'au 11 mai 2020 :

1) Déplacements **entre le domicile et le lieu de l'activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.

2) Déplacements pour effectuer des **achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle** et des achats de 1^{ère} nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (voir liste sur gouvernement.fr).

3) Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

4) Déplacements pour motif **familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants**.

5) Déplacements brefs, dans la limite d'une **heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seuls personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie. **En-dehors des plages, sentiers côtiers, plan d'eau, bois et forêts.**

6) Convocation judiciaire ou administrative.

7) Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

PLAGES ET SENTIERS COTIERS DU CONQUET

- Parkings et stationnement interdits.
- Baignade et sports nautiques interdits.
- Accès **strictement interdits, sans aucune exception (y compris pour les riverains)**.

☞ La descente de Portez, la corniche de la Pointe des Renards et la corniche de Portez, font partie des sentiers littoraux et sont donc interdites.

Arrêtés préfectoraux du 15 avril 2020 :

➤ INTERDICTION D'ACCES ET DE CIRCULATION DANS LES BOIS ET LES FORETS, publics et privés, dans le département du Finistère (y compris pour les riverains) jusqu'au 11 mai 2020.

➤ INTERDICTION DE PECHE DE LOISIR EN EAU DOUCE ET DEPUIS LE RIVAGE jusqu'au 11 mai 2020.

BIBLIOTHEQUE

Gardons le contact ! La bibliothèque publie chaque jour, sur la messagerie de ses adhérents, un livre chroniqué par des bénévoles ou des lecteurs. Roman, roman policier, album d'images ou livres jeunesse, ces ouvrages se retrouveront sur les rayons à la fin du confinement. Les adhérents qui ne reçoivent pas ces chroniques peuvent envoyer leur adresse mail à : mediatheque.leconquet@orange.fr La page Facebook de la bibliothèque est mise à jour quotidiennement. Des liens ressources d'activités y sont proposés.

LISTE DES PRODUCTEURS ET COMMERCES LOCAUX

Liste non exhaustive des commerçants alimentaires proposant la livraison à domicile ou la vente à emporter. Cette liste est mise à jour régulièrement (dernière mise à jour le 14/04/20). Lien internet : <https://www.iroise-bretagne.bzh/decouvrir/actualites/faisant-court-nos-producteurs-50390>

DECLARATION DES REVENUS 2019

Dépôt des déclarations des revenus 2019 :

➤ **Déclaration papier** (*), uniquement pour les contribuables qui ont effectué une déclaration papier en 2019 ☞ Date d'envoi et ouverture du service de déclaration en ligne : à partir du 20 avril 2020 ☞ Date limite de déclaration le 12 juin 2020.

Déclaration en ligne ☞ Ouverture du service de déclaration en ligne le 20 avril 2020 ☞ Date limite de déclaration le 8 juin 2020

(*) *Les usagers qui ont déclaré leurs revenus en ligne en 2019 ne recevront plus de déclaration papier : ils recevront un courriel les informant de l'ouverture du service.*

PAYS D'IROISE COMMUNAUTE

Pour aider les acteurs du tourisme en cette période difficile, **le reversement de la taxe de séjour par les hébergeurs touristiques a été suspendu sur le Pays d'Iroise et reporté au mois de septembre**. Ne tenez donc pas compte des relances pouvant être générées automatiquement par la plateforme. Si votre établissement reste ouvert, merci de poursuivre vos déclarations sur la plateforme. Liens utiles sur les aides économiques mises en place par l'Etat et la Région Bretagne : ressource officielle mise à jour par le gouvernement sur les aides aux entreprises : <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises> et voir les mesures mises en place sur le site de la Région Bretagne <https://www.bretagne.bzh> Les services communautaires continuent de vous accompagner pendant cette période et restent joignables par mail : paysdiroise@taxesejour.fr

ACCUEIL DES ENFANTS DES PERSONNELS IMPLIQUÉS DANS LA CRISE SANITAIRE

Durant la période de confinement les familles des personnels impliqués dans la crise (soignants et forces de l'ordre) peuvent solliciter un service minimum gratuit d'accueil de leurs enfants. Cet accueil d'urgence ne pourra se faire que sur demande anticipée.

☞ Sur les temps habituels périscolaires de 7h15 à 8h45, de 12h à 13h30 et de 16h30 à 19h, les mercredis de 7h15 à 19h, l'accueil se fera à l'ALSH Jean Monnet.

☞ Pour les créneaux de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 les jours d'école, le lieu d'accueil se fera dans les écoles respectives des enfants.

☞ **Pour les vacances scolaires**, sur demande par mail à enfancejeunesse@leconquet.bzh les jours où vous êtes de service, à la journée ou à la 1/2 journée, de 8h à 18h.

Prévoir un pique-nique ou un plat à réchauffer si l'accueil se fait pendant l'heure du déjeuner.

ANNONCES/INFORMATIONS

HELIANTHUS

Nous sommes là et continuons à vous servir avec plaisir en mode livraison et respect des règles de sécurité. Nous livrons toutes nos fleurs, plantes d'intérieur, plantes de jardin, terreau, bacs... n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande au 02.98.89.15.47. Actualités sur notre page FACEBOOK. Prenez soin de vous et à bientôt.

👉 CHERCHE

Je suis à la recherche d'élastiques pour faire des masques pour ceux qui en ont besoin. Par avance merci. ☎ 06.09.38.56.12

👉 PROPOSE

Valérie LARRA - praticienne HYPNOSE - propose pendant le confinement, un système de séance d'hypnose individuelle par visioconférence ou par téléphone (sommeil, stress, lâcher prise, peur, soutien, soutien aux parents ...) tarif réduit pendant le confinement. Séances en groupe en visioconférence ou en audio disponible (tarif 10€). Programme disponible sur Facebook Valérie LARRA ou par mail à v.larra@yahoo.fr . ☎ 06.19.49.51.24

👉 A LOUER

A louer au 1^{er} mai, T3, 64 m², 2 ch, demi rdc dans petite résidence entrée de ville. Chauffage collectif. Loyer 500€ + charges 50€. ☎ 06.89.48.48.06

👉 TROUVÉ

Paire de lunettes de soleil à la vue, monture noire, déposées en mairie.